

Image not found or type unknown



Courtier en assurance et les 7 jours pour se rétracter

Par **nini82_old**, le **05/12/2007 à 15:15**

Bonjour,rrnrnJ'ai souscrit une assurance chez un courtier le 29 novembre 2007.rnrnJ'ai demandé 2fois qu'il me fasse un devis mais soit disant le système informatique refusait.rnrnLe 29 novembre 2007, j'ai signé le contrat, pensant être protégé par les 7jours pendant lesquels on peut se retracter.rnrnDonc le 1er décembre 2007, je suis revenu à l'agence en leur demandant d'annuler le contrat à cause des franchises car je les trouve trop élevées.rnrnEt là, grosse surprise, le courtier m'annonce que je ne bénéficie pas de ces 7jours!!!!rnrnEst-ce exact????rnrnMerci de me répondre rapidement car il ne me reste plus qu'une journée pour bénéficier des 7jours.

Par **jeetendra**, le **05/12/2007 à 19:12**

bonsoir, le contrat d'assurance est un contrat tres particulier, à part le contrat d'assurance en cas de vie ou de deces, il me semble qu'il n'y a pas de delai de retractation de 7 jours comme pour un contrat de prêt par exemple, cordialement

Par **nini82_old**, le **07/12/2007 à 12:12**

ok merci de ta réponse, jeetendra.rnCordialement.